

pipe-line sans l'aide du gouvernement. Il n'était pas question de participation financière de la part de la population. On a dit à la Chambre, lorsqu'elle a été saisie de l'affaire, que l'entreprise serait réalisée sans aide financière de la part du gouvernement. Il est essentiel de se rappeler que la *Trans-Canada Pipe Lines* a été constituée en corporation afin d'aménager un pipe-line exclusivement canadien destiné à fournir du gaz au Canada même. Le gouvernement doit assumer l'entière responsabilité de l'appui qu'il a alors donné à cette proposition. C'est plus tard seulement qu'il a été question d'exportation, après le mariage forcé. Jusque-là, il n'était question, dans cette entreprise, que de la vente du gaz au Canada.

Nous sommes donc en face d'une situation tout à fait différente, qui met en jeu bien des questions que les députés et la population ne devraient pas oublier. Tout d'abord, l'autorité du Parlement est défiée de façon dictatoriale, vu la menace de clôture à cette étape de l'examen de la motion.

En deuxième lieu, l'argent des contribuables canadiens servira à financer une entreprise appartenant, dans une proportion de 83 p. 100, par des Américains dont le principal intérêt est de vendre du gaz à aussi bon marché que possible à des consommateurs américains.

Troisièmement, une mauvaise proposition que le premier ministre disait ne pas priser en juillet dernier est devenue incroyablement plus mauvaise.

Quatrièmement, il y a le délai pour procéder à cette entreprise. Le Gouvernement a eu cinq ans pour régler les détails de cette affaire et voici que, la limite étant fixée au 7 juin, le Parlement se voit, le 14 mai, en face d'un nouveau et étrange manège comme il ne s'en est jamais vu dans l'histoire de la Chambre des communes du Canada.

En cinquième lieu, on refuse toute occasion aux Canadiens. Au moins deux Canadiens très sérieux ont formulé des propositions alors que la *Trans-Canada Pipe Lines* manquait à ses engagements. Il est certain que, si ces conditions extraordinaires qu'on propose actuellement avaient été rendues publiques, un grand nombre de Canadiens les auraient accueillies avec empressement.

Le sixième point est que, bien qu'on nous ait dit que les Canadiens ne pouvaient financer cette entreprise, il est maintenant manifeste que les Canadiens doivent être appelés à financer toute l'entreprise pour en faire bénéficier un organisme dont la propriété appartient, dans une proportion de 83 p. 100, à des bailleurs de fonds des États-Unis.

Le septième point est que la proposition actuelle ne garantit pas un pipe-line qui se

prolongerait sans interruption jusque dans l'Est du Canada et, au lieu d'accélérer l'aménagement du tronçon qui apporterait le gaz à l'Est de l'Ontario et à Québec, elle prévoit uniquement l'aménagement de la partie du pipe-line qui facilitera l'exportation à destination des États-Unis.

Le huitième point, le plus important peut-être, est que le Gouvernement se propose d'utiliser l'argent des contribuables canadiens afin de céder une de nos ressources de base à des entreprises de gaz et de finance aux États-Unis qui se soucient principalement des débouchés qu'offrent au gaz les États-Unis, non de la vente du gaz au Canada ni du bien-être de la population de notre pays.

Ce ne sont pas les seules questions qui se posent mais ce sont là huit points qui découlent de la mesure dont nous sommes saisis. On n'a pas fourni aux Canadiens l'occasion de prendre en mains l'entreprise. Le ministre du Commerce, le premier ministre ou n'importe quel des honorables vis-à-vis oserait-il nier que, si on avait annoncé publiquement que quiconque entreprendrait cette affaire pourrait la financer avec l'argent du contribuable en raison de 90c. par dollar, des Canadiens se seraient empressés de demander qu'on leur fournisse l'occasion d'aménager ce pipe-line? Sommes-nous, en tant que nation, aussi dépourvus d'initiative, aussi incapables d'entreprendre de grandes œuvres, que les Canadiens n'auraient pas accueilli une chance comme celle-ci? Naturellement, non. De tous côtés, nous voyons des Canadiens exécuter de grands projets.

On nous répète tant et plus que, si des placements étrangers considérables se font au Canada, 83 p. 100 du capital investi dans notre pays est baillé par les Canadiens eux-mêmes. C'est exact, mais, malheureusement, une grande partie de ces 83 p. 100 constitue des placements immobiliers, comme des maisons, des usines, des immeubles, des routes, des installations hydro-électriques et autres choses analogues, mais l'utilisation des ressources existantes, comme la mise en valeur de richesses nouvelles, sont généralement à des placements en provenance de l'étranger.

Une des raisons pour lesquelles tant de capital étranger est placé de cette façon, tandis que les capitaux canadiens s'orientent vers ce qu'on peut considérer comme des entreprises plus sûres, c'est que la politique fiscale du Gouvernement accorde un traitement de préférence aux exploitants étrangers plutôt qu'aux Canadiens. Le Gouvernement n'ignore pas que les exploitants étrangers qui font concurrence aux Canadiens dans leur propre pays obtiennent des dégrèvements plus considérables sur leurs